



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
19.04.2012

Date de la convocation des conseillers :
19.04.2012

point de l'ordre du jour no:
15/04

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 27 avril 2012

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Goetz, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Maroldt, Knaff, Baum, Kox, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Acte d'acquisition entre la Ville et les consorts KREFF

Vu l'acte d'acquisition administratif du 27 avril 2012, aux termes duquel la Ville acquiert de Monsieur Julien François KREFF et de son épouse Madame Marie Louise Eve SCHMITZ, ainsi que de Madame Monique Virginie Josiane KREFF et de son époux Monsieur Edgar Mathias Camille SEBURGER, une maison d'habitation sis 60, rue Léon Weirich à L-4348 Esch-sur-Alzette ;

Considérant qu'il s'agit d'une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Léon Weirich », n°1668/15310 (d'une contenance de 1 are 44 centiares), ainsi que que de 1/18^{ème} indivis des parcelles 1668/15298 (49 ca), 1668/15299 (79 ca) et 1668/15309 (72 ca), chemin d'exploitation au même lieu ;

Considérant que la transaction se fait pour le montant de 240.000,- EUR et dans le but d'y aménager un logement communal à caractère social ;

Considérant que cette transaction est donc d'utilité publique ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

l'acte de d'acquisition précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27.04.2012

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,